

Charte de fonctionnement des matinées d'éveil

A l'attention des assistants maternels, parents, élus, intervenants ...

1. Présentation des missions du Relais assistant maternels (RAM)

« Les ateliers éducatifs d'éveil ou accueils jeux pour les RAM, constituent comme leur nom l'indique, des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistants maternels ou des gardes d'enfants à domicile » (circulaire CNAF, février 2011).

Les ateliers sont un lieu d'échanges, de rencontres afin de développer des compétences professionnelles, de prendre de la distance et d'observer l'enfant dans un autre cadre.

2. Objectifs des matinées d'éveil

Participer à l'éveil et au développement des enfants en proposant des activités adaptées et variées.

Favoriser la socialisation de l'enfant (ouverture sur la vie collective).

Favoriser les rencontres et les échanges entre les assistants maternels pour rompre leur isolement.

Partager les expériences et les pratiques professionnelles.

Développer et enrichir des techniques éducatives, des moyens et outils d'animation dans le but d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants au domicile.

3. Rôle de l'animatrice dans le cadre des matinées d'éveil

L'animatrice du relais construit le projet des matinées d'éveil pour répondre aux missions d'animation et de professionnalisation. Elle est garante du cadre défini par les orientations politiques et les partenaires.

Elle accompagne les assistants maternels :

- en apportant des conseils, des pistes de réflexion, de la documentation
- en guidant dans l'observation de l'enfant (ses jeux, ses interactions avec les autres...)

Elle organise les matinées d'éveil :

- dans des locaux remplissant des conditions d'accueil adaptées aux tous petits (hygiène des locaux, température des pièces, prises sécurisées, sorties de secours accessibles, capacité d'accueil et superficies, accessibilité des locaux, affichage du plan d'évacuation et téléphone à disposition avec les numéros d'urgence ...)
- dans le respect de chacun en garantissant un accueil individualisé des enfants et des adultes.
- en veillant à ce que les attitudes, les comportements et les propos tenus restent dans un cadre professionnel
- en gérant une logistique (inscription, aménagement de l'espace, rangement et désinfection du matériel)

4. Organisation des matinées

Les matinées d'éveil sont proposées aux assistants maternels et aux gardes d'enfants à domicile de la commune, elles sont gratuites.

Chaque professionnel veillera à respecter le rythme et le bien-être de l'enfant accueilli.

a) Fonctionnement des matinées :

- L'inscription est obligatoire afin de respecter la capacité maximale de la salle (21 personnes) et d'offrir à tous la possibilité de participer régulièrement (3 ou 4 fois dans le mois au moins).
- L'autorisation parentale pour participer aux matinées est obligatoire.
- Les horaires des ateliers au RAM sont de 9h30 à 11h30, possibilité d'arrivée et départ échelonnés en fonction du rythme des enfants.
- Un espace est prévu à l'entrée pour enlever ses chaussures et respecter les conditions d'hygiène du lieu petite enfance.
- L'usage du portable (appel/sms) est autorisé uniquement en cas d'urgence et doit être utilisé avec discrétion.
- La prise de photo sera limitée afin de ne pas perturber l'enfant dans son jeu et en tenant compte des autorisations parentales de chaque enfant. Les photos ne doivent être diffusées sur internet et les réseaux sociaux.
- Des conditions d'accueil peuvent être spécifiques à certains lieux ou activités (horaire, groupe), elles seront indiquées lors de votre inscription par le RAM.
- La matinée peut être annulée si les conditions d'accueil ne sont pas remplies, en cas d'absence ou indisponibilité de l'animatrice (réunion, formation), si les conditions météo sont médiocres (intempéries, neige ...).

b) Participation aux matinées :

- La participation se fait sur la base du volontariat
- Penser à prévoir le nécessaire d'hygiène et de soin pour chaque enfant.
- L'émergement est obligatoire afin de faciliter les statistiques liées au service.
- Prévenir si possible en cas de désistement ou si vous avez des enfants en plus en appelant le matin à partir de 8h au Multi accueil : 02 38 58 69 59
- Pour le bien-être des enfants malades (fatigabilité) et par respect du groupe (contagion), les enfants malades ne seront pas accueillis en matinée d'éveil.
- Pour le bien être de l'enfant, les inscriptions en matinées d'éveil seront interrompues lors de la période d'adaptation afin que l'enfant s'adapte à son nouvel environnement.
- De manière exceptionnelle, le RAM offre une possibilité de sommeil pour les plus jeunes (1 ou 2 lits disponibles dans le dortoir du multi accueil).

c) Positionnement professionnel :

- Accueillir avec bienveillance les nouveaux arrivants (enfants et adultes)
- L'assistant maternel a une obligation de discrétion professionnelle.
- Il est responsable des enfants qu'il accueille durant toute la matinée d'éveil.
- Il peut être amené à veiller sur d'autres enfants (ex : s'il y a 2 salles d'activités).
- Il peut proposer des idées d'ateliers, de sorties.
- Il s'implique et participe à tous les temps de l'atelier (accueil, activité, rangement, chansons, lecture ...)
- Il laisse l'enfant expérimenter et manipuler suivant son envie.
- Il porte un regard attentif et bienveillant sur les enfants, les encourage et les valorise.
- Il respecte les pratiques professionnelles de chacun.

Cette charte a été élaborée par des assistants maternels volontaires du Relais accompagnée par l'animatrice. Elle est susceptible d'être révisée régulièrement pour s'adapter au mieux au service.